



ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Meyrin.

du 15 mai 1984

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Meyrin ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

- Rue Virginio-MALNATI CV-59698

à l'artère actuellement dénommée route de la Maladière, partant de la route de Meyrin (village), sans issue.

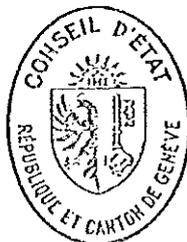
Cette dénomination est donnée en hommage à M. V. MALNATI, architecte, (décédé en septembre 1978) qui fut maire de Meyrin à plusieurs reprises et président du Grand-Conseil genevois.

L'arrêté du 11 décembre 1978 relatif à la route de la Maladière, est abrogé.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er septembre 1984.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni